Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20261104-2026_055-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier
Absents excusés ayant donné procuration :M. BERTOT Mathieu a donné procuration à Mme BERTOT Ségolène ; Mme MUNIER Delphine a donné procuration à Mme DERRIEN Audrey ; Mme BEREST Audrey a donné procuration à M. DELAUNAY Xavier
Secrétaire de Séance : M. GANCHE Alexis
Date de convocation : 28 octobre 2026

****

Délibération n° 2026-055– SDE35 : avenant à la convention portant sur la rénovation globale du parc d'éclairage public

La commune a transféré sa compétence éclairage public au SDE35 ;
Par délibération du 16/12/23, elle a approuvé la signature d'une convention 100% LED (Cherrueix faisait partie des 5 premières communes volontaires de ce dispositif).
Un 1er avenant a été validé pour baisser la participation de la commune à 29 497.80 €.
Un 2ème avenant a été validé réduisant le coût pour la commune à 23 682.85 €.
Or, le SDE35 n'avait pas intégré la prestation diagnostic des installations électriques dans ce dernier avenant.
Afin de régulariser cette situation, et pour être en adéquation avec le bilan définitif de l'opération, le SDE35 propose un nouvel avenant.
Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature de l'avenant n°3 qui porte le coût pour la commune à 24 625.52 € qui seront répartis sur 3 échéances annuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer avec le SDE35 l'avenant n°3 à la convention de rénovation globale du parc d'éclairage public

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 04 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
M. Alexis GANCHE

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le